



Ce projet a été financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 727848

Auteur: Réseau Semences Paysannes

Contact: contact@semencespaysannes.org

Éditeur: RSP

Lien: www.semencespaysannes.org



À propos de CERERE

Grâce à un réseau équilibré de chercheurs et de communautés de praticiens, le projet promeut l'innovation en produisant et en diffusant des outils accessibles aux utilisateurs finaux et des produits de formation pour les agriculteurs, les transformateurs, les consommateurs et les décideurs.

RÉPARTITION ÉQUITABLE DE LA PLUS-VALUE AU SEIN D'UNE COOPÉRATIVE REGROUPANT L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE

PROBLÈME

Les céréales cultivées localement en agriculture biologique ne sont quasiment pas transformées sur place, révélant des problématiques de souveraineté alimentaire et de faible rémunération du producteur.

SOLUTION

Mutualiser un atelier de transformation sous statut coopératif de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) regroupant des producteurs, des transformateurs, des distributeurs et des associations de consommateurs selon les valeurs coopératives (une personne = une voix).

Résultats

Ce type d'organisation permet de fixer, à partir des coûts de production, des prix de vente jugés cohérents par les membres de la SCIC qui sont représentatifs de l'ensemble de la filière.

Dans le cas de l'Odyssée d'Engrain, la tonne de blé est actuellement achetée 650 euros par la coopérative au producteur. En vrac, les pâtes de blé sont à 5 euros/kg chez le distributeur.

Recommandations Pratiques

- Il est important d'inclure l'ensemble des acteurs d'une filière (du producteur au consommateur) dans la construction des prix de vente des produits pour garantir une juste rémunération des acteurs de la filière. L'organisation en SCIC est intéressante pour cela.
- L'organisation collective doit se faire selon les valeurs coopératives (un membre = une voix) afin d'éviter que l'apport en capital ne donne des privilèges décisionnels.



- o Le fonctionnement en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) permet le réinvestissement des bénéfices dans la structure plutôt que chez des actionnaires.
- o Afin de garantir une juste rémunération des producteurs, il est important de planifier collectivement la production avec une règle de répartition des volumes, maîtriser la croissance et se centrer sur le développement local.
- o Les prix de vente doivent être fixés à partir des coûts de production et fluctuer le moins possible.
- o La transformation et la vente en circuit court permettent de garder la valeur ajoutée au niveau local.

Informations supplémentaires

<http://odyseedengrain-patesbio.fr/>
<http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html>

Thème: Valorisation

Mots-clé: prix de vente équitable; répartition équitable plus-value

Culture: Blé

Pays: France

Étude de cas liée: SCIC Odyssée de l'Engrain

Langues: Français; Anglais

Année de parution: 2018

Partenaires du projet

L'Université de Reading (Royaume-Uni), l'Université de Florence (Italie), Rete Semi Rurali (Italie), Réseau Semences Paysannes (France), Institut National de la Recherche Agronomique (France), l'Université d'Helsinki (Finlande), Irish Agriculture and Food Development Authority (Irlande), Red Andaluza de Semillas (Espagne), Formicablu (Italie), Organic Research Centre (Royaume-Uni), SEGES P/S (Danemark), Institut Technique de l'Agriculture Biologique (France), l'Université de Debreceni (Hongrie).

Evaluation et partage des résultats

Utilisez la section des commentaires sur le site web de CERERE pour partager vos expériences avec d'autres agriculteurs, transformateurs, détaillants, conseillers et scientifiques. Si vous avez des questions concernant ce résumé de pratiques, veuillez contacter l'auteur par e-mail.